

PRÉAVIS DE GRÈVE DE 72 HEURES DU STTP

Aujourd'hui, votre Conseil exécutif national a remis à Postes Canada ce qu'on appelle un « préavis de grève de 72 heures » pour l'unité de négociation des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) et l'unité de l'exploitation postale urbaine. Par conséquent, nous serons en position de grève légale à compter du vendredi 15 novembre si aucune entente négociée n'a été conclue d'ici là. Bien que nous ayons remis ces préavis à Postes Canada, le Conseil exécutif national n'a pas encore décidé si une grève sera déclenchée immédiatement. La décision du Conseil dépendra des actions de Postes Canada à la table de négociation au cours des prochains jours.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des négociations et des éventuelles mesures de grève dans les jours à venir.


Questions non réglées

Après près d'un an de négociations, et malgré tous nos efforts, les parties sont encore très loin d'une entente sur bon nombre de questions. Voici quelques-unes de nos principales revendications qui n'ont pas été résolues :

- **Hausses salariales** correspondant au taux d'inflation.
- **Paiements de l'IVC** intégrés aux taux de salaire de base.
- **Élimination totale de la séparation du tri et de la livraison.**
- **Temps pour préparer et distribuer le courrier de quartier** et modification de l'article 50 et des annexes « V-1 » et « D » pour tenir compte de la longueur des itinéraires et de la surcharge de travail.
- **Amélioration des dispositions en matière d'effectifs**, notamment en obligeant Postes Canada à pourvoir les postes vacants chaque mois et en exigeant la suppression de la clause 39.04, la bonification de la clause 39.05, la création de postes de relève du groupe 1, et la modification de l'annexe « P » pour résoudre les problèmes d'effectifs locaux.

.../2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

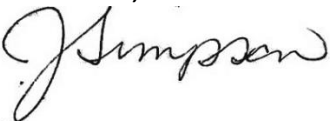
 Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



- **Hausse des prestations du PAICD, passant de 70 % à 80 % de nos salaires, et bonification de l'indemnité d'accident de travail à 88 % de nos salaires.**
- **Ajout de dix (10) jours de congé payé pour raisons médicales** en plus des sept (7) jours de congé payé pour raisons personnelles, et possibilité d'accumuler les congés pour raisons médicales non utilisés.
- **Améliorations significatives aux régimes collectifs d'avantages sociaux**, y compris une protection accrue pour les spécialistes de la santé, les traitements de fertilité, les soins d'affirmation de genre, les soins de la vue, etc.
- **Amélioration des droits des employées et employés temporaires**, y compris l'accès aux régimes collectifs lorsqu'elles et ils occupent une affectation continue d'une durée de six mois ou plus.
- **Congé préventif payé pour les employées enceintes ou allaitantes.**
- **Roulement de tâches pour les groupes 3 et 4.**
- **Pauses et pauses-repas rémunérées** pour les quarts de travail de cinq (5) heures et moins plus.
- **Meilleures protections contre les changements technologiques.**
- **Protection accrue contre la sous-traitance du travail.**
- **Meilleure protection contre le harcèlement.**
- **Récupération à l'interne** du travail d'entretien ménager, des services routiers, des Services urbains fusionnés, et d'autres travaux que peuvent effectuer les membres du STTP.
- **Projets de diversification des services**, notamment une banque postale, un service de vigilance auprès des personnes âgées, et d'autres groupes de la population, et une plateforme de commerce en ligne.

Tenez-vous au courant. Surveillez les tableaux d'affichage et vos courriels. Suivez-nous sur Twitter (@sttp) et sur Facebook (www.facebook.com/cupwsttp), et abonnez-vous au Somm@ire du STTP (www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

